

Conférence sur les déchets ménagers (4/4) – Le service public des déchets réclame un cap industriel et un financement refondé

Déchets 24 juillet 2026

La troisième table ronde, intitulée « Service public de gestion des déchets ménagers : pilier de souveraineté ou modèle sous tension ? », a réuni élus, éco-organismes, opérateurs et Medef. Tous convergent vers une stratégie industrielle partagée pour un service qui pèse 14 milliards d'euros par an.

Chargé d'introduire les débats, Franck Aggeri, professeur de management au Centre de gestion scientifique de Mines Paris PSL et codirecteur de la chaire Mines urbaines, a posé la clé du sujet. La maîtrise des gisements constitue le nerf de la guerre de l'économie circulaire, or la France raisonne en volumes collectés quand il faudrait raisonner en valeur, ce qui favorise le sous-cyclage et des exportations opaques dont la Black Mass des batteries, rachetée par des intermédiaires chinois, offre l'exemple le plus cru. Les recettes matières ne couvrent que 15 à 20 % des coûts du service public, a rappelé l'universitaire, qui plaide pour des feuilles de route territoriales et une couverture à 100 % des coûts par les filières REP.



Franck Aggeri, professeur de management au Centre de gestion scientifique de Mines Paris PSL et codirecteur de la chaire Mines urbaines. © Julien Hananel

Un financement qui repose d'abord sur le contribuable

Jacques Fernique, sénateur du Bas-Rhin et membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, a dressé le bilan sévère de la loi Agec, dont aucun des cinq objectifs ne tient sa trajectoire, du réemploi plafonné autour de 2 % à un enfouissement encore proche de 25 à

30 %. Citant un rapport des inspections non encore public, il évalue à 83 % la part du coût du service supportée par le contribuable local, contre 11 % pour les éco-organismes et l'État, tandis que la trajectoire de TGAP votée alourdirait la facture des collectivités de 850 millions d'euros d'ici 2036 et donc des ménages. Il a également rappelé que pourtant le SPGD est présenté comme un outil de souveraineté énergétique, industrielle et environnementale. Jean-Michel Buf, président du Conseil national de l'économie circulaire, a rappelé quant à lui le péché originel du système né en 1992, quand les maires ont conservé la collecte contre un financement partiel des metteurs en marché. Le ministre qui reformera cet édifice touchant fiscalité et modes de gestion « n'est pas encore né », a-t-il ironisé, alors qu'au bout de la chaîne consommateur, usager et contribuable ne font qu'une seule et même personne.



De g. à dr. : Sébastien Sureau (Medef), Dominique Mignon (Écomaison), Jean-Michel Buf (Cnec), Antoine Bousseau (Suez) et Jacques Fernique (sénateur du Bas-Rhin). © Julien Hananel

L'appel unanime à une stratégie industrielle partagée

Dominique Mignon, présidente d'Écomaison et du Collectif des éco-organismes, a illustré l'absurdité du cloisonnement des filières. Ses 600 bennes de plastiques en mélange installées en déchetteries publiques sont réglementairement interdites, quand les éco-organismes voudraient en déployer 4 000 pour massifier les gisements. Elle réclame une stratégie nationale de recyclage des plastiques et une réforme d'agréments aujourd'hui accordés « en trois semaines, la veille du réveillon ». Antoine Bousseau, directeur général services aux collectivités recyclage et valorisation de Suez et président de la Fnade, invite à choisir les bons combats, quitte à recycler 90 % de certains plastiques et 0 % d'autres, valorisés en énergie locale. Sébastien Sureau, directeur environnement du Medef, a défendu la stratégie pluriannuelle de l'économie circulaire introduite au Sénat dans la loi Ddadue, adossée à un comité de stratégie industrielle. Sofien Elandaloussi, directeur général adjoint du Syctom et modérateur, a résumé l'esprit de la matinée en proposant de flécher la TGAP à 100 % vers la prévention et la sensibilisation.

Sofien Elandalousi, directeur général adjoint du Sycotom et modérateur. © Julien Hananel